

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20230602-lmc129996-DE-1-1

Date de télétransmission : 8 juin 2023

Date de réception : 8 juin 2023

DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES

République Française

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 2 JUIN 2023

DELIBERATION N° 15

**FONDS SOCIAL D'AIDES À L'ACQUISITION DE VÉHICULES
ÉLECTRIQUES ET À L'INSTALLATION D'INFRASTRUCTURES DE
RECHARGES ÉLECTRIQUES (FSVIE 06)**

⌘⌘⌘⌘

La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu la délibération prise le 1^{er} juillet 2021 par l'assemblée départementale donnant délégation à la commission permanente ;

Vu la délibération prise le 13 décembre 2019 par l'assemblée départementale, approuvant une nouvelle dynamique GREEN Deal pour le Département visant à placer la transition écologique au cœur de l'action départementale et faire des Alpes-Maritimes un modèle en la matière ;

Vu la délibération prise le 18 décembre 2020 par l'assemblée départementale, approuvant la nouvelle stratégie GREEN Deal 2026 ;

Considérant que, via sa nouvelle stratégie GREEN Deal, le Département s'est engagé à placer la question de la transition écologique au cœur de l'action départementale, notamment en ce qui concerne la transition énergétique ;

Vu la délibération prise le 7 octobre 2022 par l'assemblée départementale, approuvant la création du Fonds social d'aides à l'acquisition de véhicules électriques et à l'installation d'infrastructures de recharge (FSVIE 06) dédié à l'octroi d'aides financières départementales destinées à l'acquisition de véhicules électriques et à l'installation d'infrastructures collectives de recharge en copropriété ;

Vu le règlement intérieur du FSVIE 06 en vigueur ;

Considérant les diverses demandes de financement formulées par des particuliers au titre dudit fonds ;

Considérant que ces demandes ont reçu un avis favorable des services compétents quant à la conformité des projets au règlement départemental, et que les intéressés n'ont pas, pour le même objet, atteint le plafond des aides prévues par la réglementation ;

Vu le rapport de son président proposant, dans le cadre de la politique départementale GREEN Deal, l'examen de diverses demandes de financement formulées par des particuliers au titre FSVIE 06 ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale et SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

Au titre des aides financières départementales octroyées dans le cadre du Fonds social d'aides à l'acquisition de véhicules électriques et à l'installation d'infrastructures de recharge (FSVIE 06) :

- d'accorder un montant total de subventions de 2 071 226,29 € réparti entre les 463 bénéficiaires listés dans le tableau joint en annexe, sur présentation des factures d'achat acquittées des véhicules ;
- de prendre acte qu'il a été vérifié que les intéressés n'ont pas, pour le même objet, atteint le plafond des aides prévues par la réglementation ;
- de prélever les crédits nécessaires sur les disponibilités du programme « Plan environnemental GREEN Deal » de la politique « Environnement » du budget départemental ;

- de prendre acte que M. BECK se déporte ;

Signé

Charles Ange GINESY
Président du Conseil départemental